



Agir pour
la biodiversité

Association loi 1901, la LPO a pour but la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent, et plus globalement de la biodiversité. La force de la LPO réside dans sa couverture territoriale et son maillage de proximité. La délégation régionale LPO Île-de-France est forte de plus de 10 000 adhérents et d'une vingtaine de salariés, ses activités portent sur trois domaines : la conservation des espèces sauvages et des espaces naturels, le développement de la connaissance naturaliste, la sensibilisation, l'éducation et la formation à la protection de la nature.

Contact : LPO Ile-de-France

Adresse : Parc Montsouris, 26 Bd
Jourdan, 75014 Paris
T +33 1 53 58 58 38
Site Internet : <https://lpo-idf.fr/>

Le point de vue de la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Ile-de-France

EN BREF.

Dans le cadre du débat sur le traitement de l'eau en Ile-de-France, les principaux points soulevés par la LPO Ile-de-France portent sur :

- Le volume des prélèvements
- Les rejets liquides
- La consommation électrique
- La préservation en amont et en aval des ressources en eau
- Le coût pour les consommateurs

La LPO souhaite également attirer l'attention sur les réflexions suivantes : Moins de 30% des usages des particuliers nécessitent réellement de l'eau potable (dont 7% pour la boisson et l'alimentation).

La contamination humaine par les pesticides s'effectue à 90% par l'alimentation et moins de 10% par l'eau.¹

L'urgence de limiter la pollution des sols et de l'eau par une diminution drastique de l'usage des pesticides, au bénéfice des écosystèmes et des êtres vivants.

L'intérêt de déployer la récupération et l'utilisation d'eau non potable pour des usages spécifiques.

L'impérieuse nécessité d'économiser l'eau et de diminuer la diffusion de polluants en vue du changement climatique et des sécheresses à venir.



QUEL TRAITEMENT POUR QUELLE QUALITÉ DE L'EAU EN ILE-DE-FRANCE ?

Dans le cadre du débat sur le traitement de l'eau en Ile-de-France, la LPO Ile-de-France a soulevé les points suivants, portant notamment sur les impacts environnementaux du projet sur les écosystèmes, dans la logique de son activité ciblée sur la préservation de la biodiversité :

➤ **Le volume des prélèvements :**

Quelle sera l'évolution des prélèvements d'eau (nombre de m³) du fait de l'installation de ce nouvel équipement ? Une augmentation des prélèvements peut être préjudiciable dans un contexte de tensions croissantes sur les ressources en eau, de baisse des débits des rivières notamment en période d'étiage.

➤ **Les rejets liquides :**

Les composants éliminés par le procédé sont rejetés en aval dans la rivière. Cela revient à remettre dans le milieu aquatique une eau plus concentrée, plus polluée, les « concentrats ». Quel volume et quelle composition de résidus sera rejeté dans chaque rivière ? Comment va se passer la dilution dans le milieu naturel ? Il y a un risque d'atteinte à l'environnement, notamment en période d'étiage. Cela doit être mesuré, surveillé en permanence et l'information doit être disponible. Après un tel investissement réalisé pour isoler ces polluants, il convient de les traiter et de les éliminer d'une autre manière qu'en les reversant dans le milieu naturel, ce qui est un non-sens. Ces rejets concentrés peuvent être nocifs pour la vie aquatique et poser des problèmes à des villes et des usines de traitement de l'eau situées en aval, qui souhaitent disposer également d'une eau de qualité pour leurs consommateurs. Selon le Sedif, les solutions de traitement actuelles ne sont pas économiquement viables, il faut alors en chercher d'autres dans l'objectif d'éliminer proprement ces déchets toxiques.

➤ **La préservation en amont des ressources en eau :**

Le coût de ce projet est très important, dans une situation où c'est le consommateur qui payera l'eau plus chère, contrairement au principe de pollueur – payeur qui devrait s'imposer. La pertinence de ce projet reste à démontrer dans un contexte où les politiques publiques visent à réduire les sources de pollution de l'eau.² La prise de conscience de la raréfaction de la ressource mène à une meilleure protection (plan écophyto, interdiction des produits phytosanitaires dans les parcs et jardins, interdiction des néonicotinoïdes...). Le plan national de lutte contre les micropolluants

privilégie la réduction des émissions à la source³, avec la surveillance des rejets des stations d'épuration et diagnostic par les collectivités pour identifier et réduire les sources d'émissions. Enfin, la transposition de la directive eau en cours rend notamment obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) pour tous les captages utilisés pour l'alimentation en eau potable⁴.

La prévention des pollutions en amont est une alternative aux multiples bénéfices pour la santé humaine et celle des écosystèmes. Certaines communes font ce choix (installation d'agriculteurs bio près des captages d'eau par exemple).⁵

➤ **La consommation électrique :**

Ce projet impose une restructuration du réseau électrique, nécessitant des travaux. Des informations précises sur la localisation de ces travaux doivent être fournies, et les impacts environnementaux étudiés. Des actions de protection de la biodiversité peuvent être nécessaires, à anticiper en amont des travaux. Cette augmentation de la consommation électrique est à mesurer dans un contexte de variabilité, d'augmentation des prix et des efforts demandés de sobriété.

D'autres points méritent également d'être soulevés :

➤ **Le coût pour le consommateur :**

La hausse des tarifs de l'eau est à préciser. Les sources d'économie pour le consommateur citées semblent minimes. Tous ne boivent pas de l'eau en bouteille par exemple, et il est difficile de convaincre les utilisateurs de bouteille de changer leurs pratiques. C'est bien l'augmentation du prix du m³ d'eau qui aura le plus d'impact. Est-ce au consommateur de payer le prix de la dépollution ?

➤ **Une eau pure :**

L'eau produite par cet équipement est trop pure pour être consommée, par manque de sels minéraux. Il y aura obligation de la mélanger avec de l'eau classique. Quelles seront les proportions de ce mélange, à quel seuil l'eau sera-t-elle déclarée potable ? N'y a-t-il pas un risque de réintroduire des polluants à ce stade ?

➤ **Projet pilote d'Arvigny :**

Ce projet pilote pour déployer cette technologie a été arrêté. Aucune information ne figure dans le dossier à ce sujet :

<https://www.sedif.com/node/474>

➤ **Alternatives stratégiques :**

Des informations sur les technologies, les stratégies déployées par d'autres EPCI, d'autres syndicats des eaux, pour quels coûts, seraient bienvenues pour éclairer le débat par des comparaisons. Comment font d'autres territoires (exemples de territoires voisins, d'Eau de Paris...) pour garantir une eau de qualité à leurs consommateurs ?

Utilisation des eaux grises : Les économies d'eau potable sont à intensifier pour mieux affronter les sécheresses à venir. La récupération et l'utilisation d'eau non potable pour des usages spécifiques (nettoyage des rues, arrosages des espaces verts) est une solution très intéressante. Paris dispose justement d'un deuxième réseau d'eau non potable dont il convient d'assurer l'entretien et l'optimisation de l'usage⁶. Les gisements d'eau non potable sont à rechercher et à valoriser, telles que par exemple les eaux d'exhaure de la RATP (plus de 8 millions de m³ annuels)⁷. Enfin, le recyclage des eaux usées des bâtiments (douches, lavabos) est une piste d'avenir en cours d'exploration⁸. Les traitements coûteux pour obtenir une eau potable de haute qualité pourraient être ainsi réservés à la part des usages des consommateurs qui nécessitent de l'eau potable (moins de 30%).

A l'issue de l'énumération de ces points, nous posons la question essentielle : Pourquoi vouloir produire de « l'eau pure » ? Pour répondre à quels besoins ?

- Ce n'est pas demandé par les consommateurs qui se satisfont d'une eau traitée conformément aux réglementations actuelles
- La « pureté » de l'eau produite par les usines de traitement est utile pour **moins de 30% des usages des particuliers** : 7% pour boisson et alimentation, 22% pour le linge et la vaisselle soit 29% des usages (65% des usages pour le bain et la douche, les sanitaires et la voiture et le jardin). Source : le centre d'information sur l'eau⁹
- Cette technique nécessite d'ajouter une opération supplémentaire pour mélanger eau pure et eau biologique avant distribution

Il convient également de considérer comment s'effectue la contamination humaine par les pesticides : **90 % passe par l'alimentation, et moins de 10 % par l'eau**. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « L'alimentation est la principale source d'exposition aux pesticides. La contribution moyenne de l'eau de consommation à l'exposition alimentaire totale

par les pesticides est toutefois inférieure à 5% »¹⁰.

Au final, la proposition du SEDIF revient à mettre en place un système sophistiqué pour un investissement très important, avec une surconsommation d'électricité par rapport à aujourd'hui, pour ne traiter qu'une petite partie du problème. Cette sophistication est l'antithèse d'une politique de sobriété sur toutes les dimensions : financière, technologique et environnementale.

Si le milliard d'investissement envisagé était employé à dépolluer les sols et l'eau, ressources pour la consommation des particuliers et des entreprises, l'effet sur l'environnement, la faune, la flore et les habitants aurait un impact social bien plus considérable que de fabriquer à tout prix de l'eau pure. C'est pourquoi les préconisations de la LPO vont dans le sens :

- D'une gouvernance globale de la qualité et des traitements de l'eau au niveau des bassins versants
- La mise en œuvre d'une politique globale de prévention des pollutions, dans un esprit de solidarité entre les acteurs
- L'identification des sources de pollution le long des cours d'eau et autour des captages (usines, agriculteurs), le traitement prioritaire de ces cas, dans l'objectif d'assainir les écosystèmes dans leur ensemble et pas seulement l'eau potable.

La mise en œuvre d'une telle politique pour un meilleur état des écosystèmes et de l'eau est de toute façon impérative dans la perspective des changements climatiques en cours et à venir, et notamment l'accroissement de la sécheresse et ses conséquences : baisse des débits, de la recharge des nappes, de la production d'eau potable, concentration des polluants dans l'eau...¹¹

¹<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/pesticides/article/sources-d-exposition-aux-pesticides>

²plan écophyto : <https://agriculture.gouv.fr/plan-ecophyto-reduire-le-recours-aux-produits-phytosanitaires>
[interdiction des produits phytosanitaires dans les parcs et jardins : Loi Labbé : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15788](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15788)
[interdiction des néonicotinoïdes : https://www.conseil-etat.fr/actualites/neonicotinoïdes-pas-de-derogation-possible-a-l-interdiction-europeenne](https://www.conseil-etat.fr/actualites/neonicotinoïdes)

³<https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-pollutions-leau>
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20micropolluants%202016-2021%20pour%20pr%C3%A9server%20la%20qualit%C3%A9%20des%20eaux%20et%20la%20biodiversit%C3%A9.pdf>

⁴<https://www.banquedesterritoires.fr/directive-eau-potable-lordonnance-de-transposition-est-parue>

⁵<https://www.lesagencesdeleau.fr/ressources/protection-des-captages-nos-regions-en-action>

⁶ <https://www.paris.fr/pages/36-millions-d-euros-pour-renover-le-reseau-d-eau-non-potable-parisien-21244>

⁷ <https://www.ratp.fr/groupe-ratp/newsroom/developpement-durable/lancement-dun-consortium-scientifique-sur-les-eaux>

⁸ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/frejus-primavera-recyclage-eaux-grises-roxim-ecofilae-aquality-41529.php4>

⁹<https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/quels-sont-les-usages-domestiques-de-leau/>

¹⁰ <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/pesticides/article/sources-d-exposition-aux-pesticides>

¹¹ <https://www.apc-paris.com/article-rubrique/secheresse-a-paris>

SYNTHÈSE

Nous constatons dans ce débat l'expression de deux positions opposées :

Le Sedif propose une solution technologique chère pour traiter l'eau prélevée dans les cours d'eau. L'eau est en effet polluée de par les pratiques agricoles avec usage de pesticides, et l'accumulation de micro-polluants divers (industrie, médicaments). Le traitement proposé vise à extraire de l'eau des cours d'eau, la traiter pour la rendre potable avec rejet des polluants en aval de l'usine, dans une logique curative.

Associée à des traitements moins onéreux, d'autres acteurs défendent la mise en œuvre d'actions de prévention des pollutions dans les bassins versants, afin d'améliorer la qualité de l'eau pour la consommation, mais aussi la qualité des sols.

La LPO Ile-de-France considère que dans le contexte actuel de pollution des sols et des eaux, de sécheresses à répétition qui nécessitent d'économiser l'eau, il convient d'accentuer les actions visant à retrouver une bonne qualité des sols et de l'eau. Se contenter de purifier l'eau pour la rendre potable est trop partiel, ne traitant qu'une partie du problème. Une piste d'avenir serait de concilier les différentes approches : d'une part, économiser l'eau, recycler les eaux grises pour des usages spécifiques, et réserver les traitements sophistiqués et onéreux à l'eau dédiée à la boisson et l'alimentation, et d'autre part, œuvrer à diminuer l'usage des pesticides, le rejet de polluants, et favoriser l'agriculture biologique sur l'ensemble des bassins versants, au bénéfice de la population, et des écosystèmes dans leur ensemble.

